

DELIBERATION N° 86/09-16 - MODIFICATION DATES DE REBOURSEMENT EM-  
PRUNTS GLOBALISES

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal d'une proposition de la C.D.C. visant à reporter à Janvier 1988 et suivants le remboursement des échéances des emprunts suivants :

- 475 000 F en 15 ans pour les travaux de voirie 1986,
- 340 000 F en 15 ans pour les travaux 1986 sur bâtiments communaux,
- 1 415 000 F en 15 ans pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Il précise au Conseil Municipal que ces emprunts ont déjà fait l'objet d'un accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un financement en CAECL sur globalisation 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions de la C.D.C.